



Belle mère envahissante s occupe de tout

Par **anja**, le **03/01/2018 à 14:36**

Bonjour,rnrnEn instance de séparation avec mon compagnon, on a une maison donc j'ai participé aux travaux, l'achat de la maison a beaucoup déplu à la mère de on compagnon. rnrnAujourd'hui, elle s'accapare de mon premier enfant en le réclamant à chaque vacance scolaire. J'ai toujours eu des mauvaises réflexions de la bouche de mon fils à chaque retour. Pour les vacances de Noël, j'ai refusé qu'il y aille. Il y a juste été le 25 passer Noël chez eux avec le papa. Au retour, elle venue chez moi en conflit me reprochant de partir à la Réunion, en vacances, avec mes enfants, pour moi 1 mois et demi. J'avais l'autorisation du papa puisqu'il m'a signé des papiers pour l'autorisation.rnrnA-t'elle le droit de se mêler de ça, des devoirs scolaires, de réclamer sans mon accord ? elle m'a reproché de l'avoir eu que la moitié des vacances scolaires.rnrnMerci.

Par **jos38**, le **03/01/2018 à 15:29**

bonjour. non, votre belle-mère n'a aucun droit. vous n'êtes pas obligée de lui laisser votre enfant. elle ne peut rien vous imposer. en revanche, le père a le droit de les faire se rencontrer lorsque c'est sa semaine de garde. pour le reste envoyez la balader

Par **Tisuisse**, le **04/01/2018 à 07:26**

Bonjour anja,rnrnD'après votre texte, j'ai compris que vous n'étiez pas mariée avec le père de vos enfants (vous parlez de séparation et non de divorce, vous ne mentionnez pas le terme de "mari" pour désigner le papa de vos enfants) donc, si je n'ai pas fait d'erreur, cette femme est

la mère de votre ex-compagnon, la grand-mère de vos enfants, et rien d'autre, elle n'est pas votre belle-mère.

De plus, ce sont les enfants qui ont le droit d'entretenir des relations avec leurs grands-parents, pas l'inverse. Cette grand-mère n'a aucun droit d'exiger quoique ce soit comme visite. Proposez-lui de venir 2 ou 3 fois par an, chez vous, lors d'une invitation comme pour l'anniversaire de l'un de vos enfants par exemple ou pour la fête des grand-mères mais, comme ce sera chez vous, ce sera uniquement lors du repas festif, donc quelques heures, rien d'autre, donc en votre présence et en présence d'autres invités que vous aurez choisi ou choisis par votre enfant. Cela montrera à un juge votre bonne volonté et la grand-mère ne pourra rien exiger en plus.

Par **anja**, le **04/01/2018** à **10:37**

Bonjour je suis pacsé avec le père c'est que cette femme est manipulatrice et menteuse elle veut tout gérer les rapports entre elle c'est dégrader lors de l'achat de notre maison madame avait voulu tout gérer faire mettre toutes les factures des travaux ou quoi que ce soit à son nom disant qu'elle avait des remises 5/ 20/ de remise alors que c'est moi qui payais pratiquement les factures lors des travaux elle a su contrôler le père de mes enfants aujourd'hui c'est mon fils qu'elle veut s'en accaparer elle le réclame à toutes les vacances scolaires les fêtes et moi je reste seule avec mon bébé lors des fêtes un exemple c'est que ça fait 5 ans qu'on part au garagiste de notre village et aujourd'hui madame a 20% sur des pièces elle a réclamé la voiture j'ai acheté un portail à 500€ elle a voulu que je mette la facture à son nom disant qu'elle avait 5% de remise alors je ne vous dit pas souper à la grimace que j'ai droit elle fait toutes les associations elle a eu beaucoup de problèmes avec certaines personnes elle a été même en conflit avec son ex mari et la femme aujourd'hui séparation elle veut lui et le père de mes enfants que je parte avec pratiquement rien de la maison et je suis pris au jeu car je ne peux plus rentrer chez moi à la réunion